

**SEANCE DU 26 MAI 2020**

DELIBERATION N° 2

Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 22  
Votants : 29

Pour : 21  
Contre : 8  
(PS/PC/MAT/FD)  
Abstentions : /

L'an deux mil vingt, le vingt-six mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au complexe Paul Vaillant Couturier, sous la présidence de Madame Marie José ROQUES, 1<sup>ère</sup> Adjointe

Date de convocation : 20 mai 2020

Membres présents : G. LASSABE, C.ORDONNES, M.EVENE, MJ ROQUES, J.DOS SANTOS, P.ACEDO, AM BARTHE, JM BAGNERES-PEDEBOSCQ, C.DUFOUR, JD BONNOME, J.DARRIGADE, S.PUYO, G.MOSCHETTI, MA THEBAUD, MA POCHAT, C. DUPIN, A.VALOT, G.ELGART, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, C. MARTIN, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : F.GONZALEZ (pouvoir à MJ ROQUES), L. DARRIBEROUGE (pouvoir à P.ACEDO), A. LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCQ), C.LOUSTALET (pouvoir à J.DUBOURDIEU), JM DOURTHE (pouvoir à Ch MARTIN), M.LORDON (pouvoir à MJ ROQUES), JP CRESPO (pouvoir à MJ ESPIAUBE)

Secrétaire de séance : C.DUPIN

Madame Marie José ROQUES, Adjointe, expose au Conseil Municipal que, chaque année, le montant des subventions allouées aux associations est voté dans le cadre de l'adoption du budget primitif, la liste des associations bénéficiaires figurant en annexe du document budgétaire.

Or, cette année, en raison de la crise sanitaire du COVID19, la date limite de vote du budget a été repoussée au 31 juillet 2020. Afin de ne pas pénaliser les associations dans leur fonctionnement, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions comme suit :

ACI GASCONHA	500 €
ADCMR CAEM PYRENEES ATLANTIQUES	31 500 €
AEFH 64 CIDFF	1 250 €
ALCOOL ASSISTANCE (LA CROIX D'OR)	160 €
AMICALE DE LA CALE SARRAUTE	450 €
APAJH	100 €
ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE	100 €
ASSOCIATION ENSEIGNEMENT AUX ENFANTS MALADES	100 €
ASSOC JEUNES ADULTES HANDICAPES MOTEURS	200 €
ASSOCIATION GADJE-VOYAGEURS 64	700 €

ASSOCIATION LES CIGALES	400 €
ASSOCIATION PARENTS AMIS MATIGNON	100 €
ASSOCIATION SAINT JEAN	100 €
ASSOCIATION VALENTIN HAUY	100 €
BAKE BIDEA	300 €
BANQUE ALIMENTAIRE DE BAYONNE ET DU PAYS BASQUE	300 €
BOUCAU TARNOS STADE	28 000 €
BOUCAU TENNIS CLUB	2 100 €
CENTRE ATHERBEA	3 000 €
CENTRE CULTUREL SOCIAL BOUCAU TARNOS	4 500 €
CENTRE SOCIAL DOU BOUCAOU	390 000 €
CERCLE AMIS DE L'ART	450 €
COMITE DES FETES BOUCAU	3 500 €
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES PERSONNEL COMMUNAL BOUCAU	15 000 €
ECOLE RUGBY BOUCAU TARNOS STADE	1 800 €
ELAN BOUCALAIS SECTION FOOTBALL	18 000 €
ESSOR CYCLISTE BASQUE	1 500 €
HANDISPORT PAYS BASQUE	900 €
LA BOUCALAISE	2 500 €
LA CIMADE	200 €
LA MONTILLANA	300 €
PETANQUE BOUCALAISE	350 €
PREVENTION ROUTIERE	450 €
PRISAC ADOUR	100 €
SECOURS CATHOLIQUE PAYS BASQUE	100 €
SECOURS POPULAIRE COTE BASQUE	100 €
SICS BOUCAU TARNOS	12 580 €
VAL D'ADOUR MARITIME	150 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS 2020</b>	<b>521 940 €</b>

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

**Attribue** les subventions aux associations comme présentés ci- dessus

**Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2020 à l'article à l'article 6574.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 27 mai 2020

P/Le Maire empêché

Marie José ROQUES

